



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2023-139-1 ET R-2023-183

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 14 novembre 2023 :

Règlement R-2023-139-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2018-139 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$** », et

Règlement R-2023-183 intitulé « **Règlement sur les tarifs pour l'année 2024** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 15 novembre 2023.

SHAWN LABELLE, greffier